

Résidence R1 CROUS-INSA de Toulouse

Conditions de location et prestations

LES LOGEMENTS

La Résidence R1, au sein du campus de l'INSA, propose sur 6 étages, 221 logements ; soit 154 chambres, 5 studios sans WC, 13 studios 2 personnes et 36 studios tout équipés. Deux ascenseurs permettent l'accès aux différents étages.

LE MOBILIER

Tous les logements sont équipés d'une armoire, d'un bureau avec une colonne étagère, d'un sommier, d'un matelas avec housse, d'une chaise, d'un lavabo et d'une douche, d'une prise TV, d'une prise téléphone et d'une prise internet. Les **studios** sont équipés d'une kitchenette : évier inox, meuble sous évier, frigo et plaque chauffante deux feux. **Les étudiants doivent prévoir le linge de toilette et de lit.** Les appareils de cuisson ne sont pas autorisés dans les chambres. Les réfrigérateurs sont tolérés.

L'ÉQUIPEMENT ET L'ENTRETIEN

Les étages 1-2-4-5-6 comprennent : 2 blocs sanitaires et 1 cuisine collective qui sont entretenus par le personnel de service du CROUS. Le ménage des logements est à la charge des locataires qui, dans un souci d'hygiène et de respect de chacun et de tous, **doivent procéder à un entretien régulier.**

- **Les cuisines collectives**

2 éviers, 4 plaques vitrocéramique, 2 fours à micro-ondes, une grande table sont mis à la disposition des locataires. Cet espace commun doit être nettoyé et vidé de tous détritrus après chaque utilisation. Il n'y a pas de poubelle. Chaque étudiant doit descendre ses détritrus dans les containers en bas de la résidence.

- **Courrier**

Le courrier est distribué par la poste tous les jours (sauf le week-end) dans les boîtes aux lettres individuelles situées aux deux entrées de la résidence. A votre arrivée, il vous est indiqué votre adresse exacte.

- **Téléphone**

L'abonnement au téléphone est possible, il faut s'adresser à un opérateur téléphonique.

- **Internet**

L'accès se fait par connexion filaire (câble RJ45) via le réseau INSA.

LES LOYERS

Le loyer mensuel est fixé à :

- 191.00 € pour une chambre de 11 m² (Douche et lavabo).
- 293.00 € pour un studio 2 personnes de 30 m² (Chambre individuelle de 15m² avec lavabo + une partie de 15m² commune pour les 2 locataires équipée d'une salle d'eau avec wc, douche et lavabo et d'une kitchenette avec frigo et plaque vitro)
- 293.00 € pour un studio de 15 m² tout équipé (kitchenette avec frigo et plaque vitro, salle d'eau sans WC).
- 336.00 € pour un studio de 18 m² tout équipé (kitchenette avec frigo et plaque vitro, salle d'eau avec WC).

Ces tarifs comprennent le loyer et les charges. La location est accordée pour une période de 12 mois par année universitaire complète à compter du 1^{er} septembre, moyennant la signature du règlement intérieur. Tout mois commencé est dû ; aucune proratisation n'est exercée sur les tarifs de la résidence R1

Le loyer est payable avant le 10 de chaque mois soit :

- en ligne sur le site : messervicesetudiant.gouv.fr rubrique cité'u
- au service hôtellerie CROUS-INSA par carte bancaire, chèque ou numéraire.

Un dépôt de garantie est exigé et encaissé à la signature du 1^{er} règlement intérieur

- 190€ pour une chambre
- 291€ pour une colocation et un studio sans wc
- 333€ pour un studio 18 m²

Il est remboursé dans les 60 jours qui suivent la fin du contrat si aucune dégradation n'est constatée lors de l'état des lieux de sortie en comparaison avec l'état des lieux d'entrée.

L'étudiant locataire peut prétendre à l'allocation logement social (A.L.S) de la CAF. (Caisse d'Allocation Familiale).

LES MODALITES D'HEBERGEMENT

A son arrivée et en début de chaque année universitaire, l'étudiant doit déposer un dossier administratif complet : règlement intérieur et modalités tarifaires complétés et signés, certificat de scolarité, garant et assurance habitation ; cette liste n'est pas exhaustive.

Les étudiants sont responsables, y compris pécuniairement, des matériels et mobiliers mis à leur disposition. Le mobilier existant ne doit pas être démonté et doit rester à l'intérieur de la chambre sans être déplacé. Un état des lieux est réalisé par l'étudiant à la prise de possession de la chambre et signé conjointement par le service gestionnaire et l'étudiant. Au départ du résident, un état des lieux de départ est fait conjointement par l'agent de service de la résidence et l'étudiant ; les détériorations (s'il y a lieu) doivent être payées par l'étudiant. Les résidents ne doivent pas changer les serrures ou en ajouter. Pour toutes réparations, volets roulants, serrures cassées, prises électriques, robinets, détecteurs de fumée...), s'adresser au service hôtellerie par mail. L'équipe logistique sera immédiatement avertie.

Le coût des dégradations commises dans les locaux communs est réparti sur l'ensemble des locataires.

LA SECURITE

En cas d'incendie, d'incident ou de tout autre problème (tapage nocturne, vol, agression) prévenir la personne de permanence à l'accueil de l'INSA, ouvert 24h/24h – 7 J/7 - Tél 05 61 55 95 13.

En cas de déclenchement de l'**alarme incendie**, évacuer rapidement le bâtiment.

Les consignes de sécurité, les plans d'évacuation des bâtiments et la localisation des extincteurs sont affichés à tous les étages.

L'accès à la résidence se fait par clé magnétique et interphonie.

Toute anomalie doit être signalée au service hôtellerie CROUS INSA par mail : hebergement.insa@crous-toulouse.fr